

Date de convocation : 16 mars 2021

Date d'envoi : 16 mars 2021

Date d'affichage : 16 mars 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-2021
Du LUNDI 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : GIMON Jean-Paul

**OBJET : CAUE – Signature d'une convention d'accompagnement pour la
réhabilitation du presbytère et l'aménagement urbain**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère et de l'aménagement urbain, il est décidé d'avoir recours à l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) par le biais d'une convention d'accompagnement du Maître d'Ouvrage. La contribution de la commune pour cette mission s'élève à 4 500 € TTC.

Il convient d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE de l'Ardèche pour le projet de réhabilitation du presbytère et l'aménagement urbain, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

